



Etablissement Public Local d'Enseignement
Et de Formation Professionnelle Agricole
Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy

<http://eplefpah-78.fr/cfppah/>

CFPPAH
Bruno NEVEU - Directeur

Route Forestière des Princesses
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01 30.87.18.40

Marie DUPONT-ROUGIER
Tél. : 01 30.87.18.44
marie.dupont-rougier@educagri.fr



Code CPF 236719

CERTIBIOCIDÉ

Certificat Individuel pour l'activité « Utilisation professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.
- Raisonner l'utilisation des produits biocides et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Diaporama - Remise de documents pédagogiques – Etude de cas
- Echanges d'expériences

PUBLIC VISÉ

- Tout utilisateur, vendeur ou acheteur de produits biocides à titre professionnel

TARIFS

Nous consulter pour obtenir un devis.

PRÉ REQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ORGANISATION

- 3 jours continus soit 21 heures
- 9h-12h30 / 13h30-17h00
- au CFPPAH de St-Germain-en-Laye ou en intra

QUALITÉ DU FORMATEUR

- Fanny BROUARD – Formatrice CFPPAH

L'apparition de nouveaux nuisibles (frelon asiatique, moustique tigre) sur le territoire national a mis en exergue la disparité des niveaux de connaissance des interventions et la nécessité d'encadrer de façon stricte ce domaine d'activité.

CONTENU DE LA FORMATION

- ➔ Réglementation : Directive biocide 98/8/CE, définition des produits biocides, autorisation de mise sur le marché, transport et stockage, utilisation des produits, spécificité des opérations sur site ouvert au public.
- ➔ Prévention des risques sur la santé : dangerosité des produits, modes d'intoxication, situations exposantes au danger, principales mesures de prévention et de protection concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides.
- ➔ Prévention des risques sur l'environnement : impact sur les organismes non-cibles et la biodiversité, type de pollution, devenir des produits dans l'environnement, pratiques et aménagements pour la prévention des risques concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides.
- ➔ Stratégies alternatives visant à limiter le recours aux produits biocides : évaluation de la pression parasitaire, raisonnement des interventions et choix des produits, stratégies de protection intégrée, méthodes et produits alternatifs concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides.
- ➔ Gestion des déchets : collecte des EVPP et PPNU, gestion des effluents.

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Appréciation de la satisfaction des stagiaires

- Bilan de fin de formation

Remise d'une attestation de formation pour permettre l'obtention administrative du Certibiocide.

Combien de temps ce certificat est-il valable ?

La durée de validité est de 5 ans maximum, ou jusqu'à la fin de validité du Certiphyto qui a permis d'avoir accès à la formation réduite, la valeur la plus proche s'appliquant.

Les conditions de renouvellement du Certibiocide **sont identiques à celles applicables pour une première obtention** (3 jours ou 1 jour)